



ATELIERS RECREATIFS COMMUNE DE DISTRÉ

VACANCES DE TOUSSAINT 2025, de 14h à 17h.

Les ateliers récréatifs, organisés pendant les petites vacances scolaires, à destination des jeunes de notre commune âgés de 6 à 12 ans sont toujours une réussite. Ces ateliers d'animation ont lieu dans la maison verte, située face à l'école. Ils sont encadrés par du personnel qualifié en animation. Ces animations sont organisées dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Pensez à mettre des vêtements qui ne craignent pas.

ATTENTION: la responsabilité des animatrices ne s'exerce sur vos enfants qu'entre 14h et 17h



Pour ne pas t'ennuyer, voici ce que nous te proposons, n'hésite pas et viens nous rejoindre



le lundi 20 octobre



Atelier artistique:
« panier de laine et brochette de bonbons »

le mardi 21 octobre



Atelier cuisine:
« cookies araignée »

le mercredi 22 octobre

Visite d'une champignonnière à Pocé et Ateliers à CARREFOUR sur le thème d'Halloween)



ATTENTION: rendez-vous directement devant le n° 7, rue de la touche à Pocé pour 14h et reprise à 17h, sur le parking du Carrefour de Distré.

Le déplacement entre la champignonnière et le magasin Carrefour se fera en voiture. (Une autorisation de déplacement écrite vous sera demandée.)

Nous enverrons plus d'infos à ceux qui seront inscrits.

Les enfants qui le souhaitent, peuvent venir déguisés lors de ces ateliers.

le jeudi 23 octobre



Atelier artistique:
« bougeoir fantôme »

Si votre enfant, âgé entre 6 et 12 ans, est intéressé par un ou plusieurs de ces ateliers, il doit s'inscrire auprès du secrétariat de la Mairie (au 02.41.50.28.50), en précisant le jour de l'atelier choisi. (nombre de places limité). Les enfants scolarisés à l'école des Vignes de Distré et non domiciliés sur la Commune peuvent participer à ces ateliers mais dans la limite des places disponibles (contactez la Mairie).



PENSEZ A PRENDRE UN SAC POUR REMPORTEZ VOS OEUVRES.

La participation financière de **5 €** par enfant et par après-midi devra être réglée auprès du secrétariat de la mairie, à l'inscription ou impérativement avant la 1^{ère} séance.

Cette somme ne sera pas remboursée en cas d'absence puisque les fournitures auront été achetées d'avance, en fonction du nombre d'enfants inscrits. Une fiche d'inscription par famille devra être complétée par l'adulte responsable de l'enfant et déposée en Mairie avant la séance. (Ces fiches sont disponibles en Mairie.) Les familles ayant déjà renseigné ces fiches l'an dernier n'auront pas à le faire à nouveau, elles devront juste signaler aux animatrices les modifications éventuelles.

(Vous pouvez consulter ce programme sur notre site internet www.mairie-distre.fr
Rubrique Vivre à Distré - Enseignement/Jeunesse - Ateliers récréatifs)